Longueur parcours
► 2ème catégorie : 24,1 Km

AAPPMA «Les Gardons de l'Ailette» d'ANIZY-LE-CHÂTEAU
Actualisation : Saison 2026

Domaine public & privé / Réciprocitaire

Légende cartographie

- Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
- Limite amont/aval des lots de pêche
- XXX Réserve 25m-50m — Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche
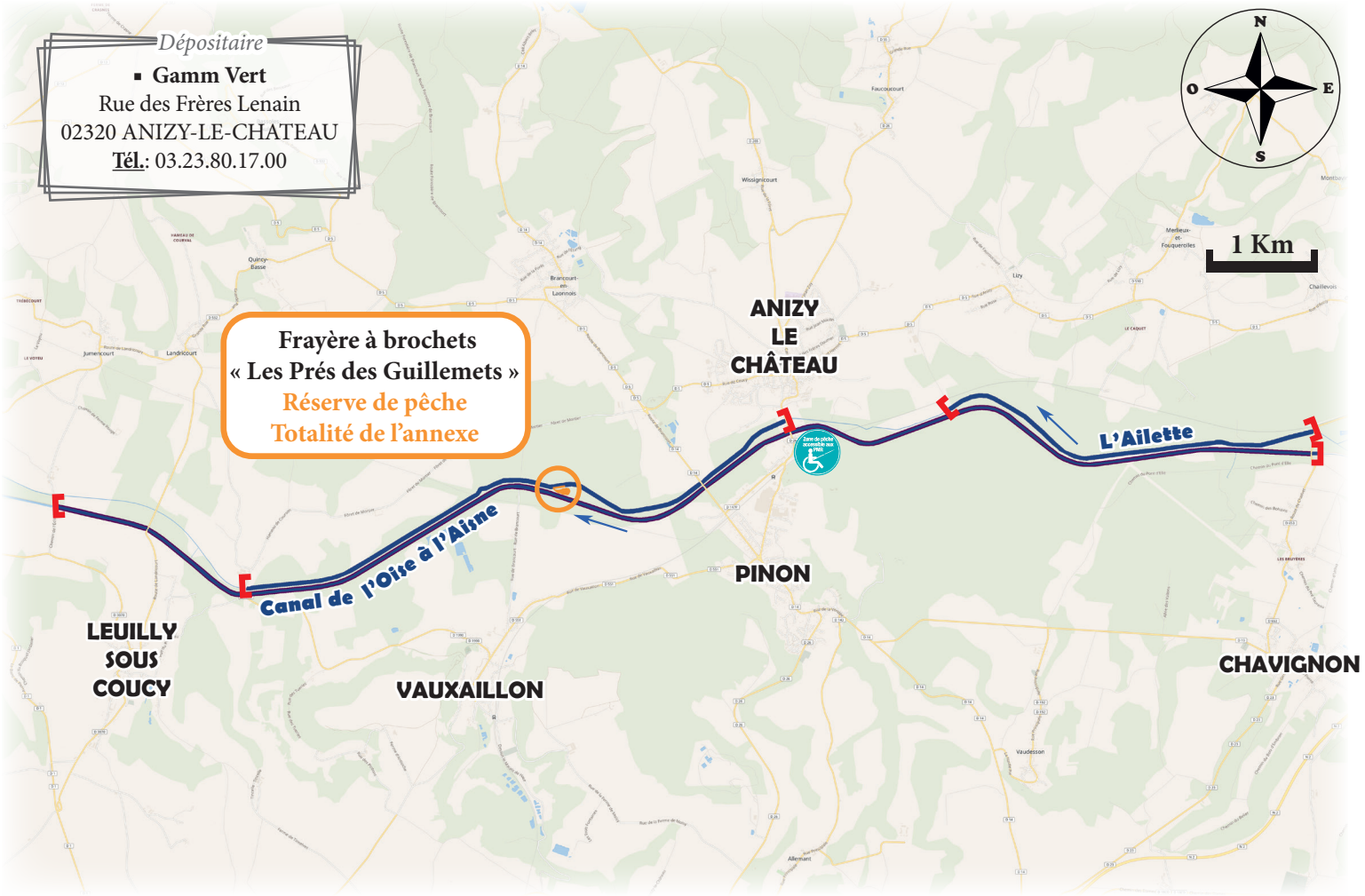
En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.